



Réf. Farde e-Assemblées : 2355933

N° OJ : 127

Projet d'Arrêté - Conseil du 07/09/2020

**Objet :** Rue Louis Wittouck 13.- Vente d'une maison.

Le Conseil communal,

Vu que la Ville de Bruxelles (Département Instruction Publique) est propriétaire d'une maison situé rue Louis Wittouck, 13 cadastrée à Bruxelles 15ème Division, Section D, parcelle n° 36Y6 ; il s'agit petite d'une maison de maître située dans un beau quartier de Laeken qui fut un temps louée comme secrétariat pour l'académie de musique par la Communauté flamande mais qui depuis un certain temps maintenant reste inutilisée ;

Considérant que le Département de l'Instruction Publique a sollicité la Régie afin de s'occuper de la vente du bien ;

Considérant que la maison a fait l'objet d'une estimation de la part du Comité d'Acquisition Régional (Bruxelles-Fiscalité) qui donne une valeur vénale de 378.000,00 € ;

Considérant que le département de l'Instruction Publique a marqué son accord pour mettre en vente le bien au prix estimé par le Comité d'Acquisition Régional ;

Considérant la délibération du Collège, en séance du 17 février 2005 approuvant la perception par le Régie foncière d'une redevance de 3% sur les opérations immobilière qu'elle réalise pour le compte d'autres départements de la Ville.

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

Arrête :

Article 1 :

Prendre acte que la Ville de Bruxelles est propriétaire du terrain situé à Neder-Over-Heembeek, rue Saints Pierre et Paul cadastré à Bruxelles 19ème Division, Section B, parcelle n° 81A6; ce terrain est géré par le Département de l'Instruction Publique.

Article 2 :

Prendre acte que le Département de l'Instruction Publique a sollicité la Régie afin de s'occuper de la vente du bien.

Article 3 :

Prendre acte de la délibération du Collège, en séance du 17 février 2005, approuvant la perception par le Régie foncière d'une redevance de 3% sur les opérations immobilière qu'elle réalise pour le compte d'autres départements de la Ville.

Article 4 :

Autoriser la Ville (Département de l'Instruction Publique), représentée par sa Régie foncière, à vendre une maison situé rue Louis Wittouck, 13 cadastrée à Bruxelles 15ème Division, Section D, parcelle n° 36Y6 au prix minimum de 378.000,00 €.

Article 5 :

Imputations :

- 97% du produit de la vente sera enregistré sur l'article budgétaire 70008/76160 des recettes extraordinaires du Département Instruction Publique.

- commission de 3% sur le produit de la vente sera actée sur l'article budgétaire 703-09 des recettes du Département de la Régie



Foncière (comptabilité régie autonome).

Annexes :

